

<p style="text-align: center;"><b>CCN 66</b> <b>HALTE A LA DEMAGOGIE</b></p>
--

**La Fédération santé-sociaux CFDT dénonce l'attitude de certaines organisations syndicales et de « collectifs » qui, pour la deuxième fois, ce mardi 6 décembre 2005, ont envahi la salle, empêchant toute négociation.**

La CFDT santé-sociaux s'élève avec véhémence contre les conditions de cette occupation.

**Quel paradoxe et incohérence lorsque ces mêmes organisations demandent à la précédente négociation le retrait du dossier « classifications », alors qu'aujourd'hui, l'une d'elle réclame l'ouverture de la négociation sur le même thème !**

Il n'est nullement question d'accepter que nos représentants aient à subir l'agressivité des manifestants. Ils ne sont pas là pour servir d'exutoire à des groupes de pression ou à des organisations syndicales en mal de représentativité.

La CFDT santé-sociaux est résolument tournée vers un syndicalisme de propositions et de concertation, il n'est nullement question pour elle d'accepter que les lieux prévus pour la mise en œuvre de ce dialogue, ne soient pas respectés et soient le théâtre de tels débordements. Les réunions de la commission nationale de négociation ne doivent pas devenir le terrain privilégié de l'expression des revendications de tous ceux qui du fait de leur non représentativité n'y sont pas conviés.

**Pour la CFDT santé-sociaux, les employeurs doivent prendre leur responsabilité face à cette situation et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les négociations se déroulent dans des conditions normales.**



## OUI A DES CLASSIFICATIONS CONCERTÉES ET NÉGOCIÉES

**La CFDT santé-sociaux continuera à élaborer des propositions avec ses militants et adhérents dans le respect de ses orientations de Congrès.**

**La CFDT santé-sociaux apportera une attention particulière au développement et à l'application d'une logique de filières et de passerelles entre les grilles de classification afin de faciliter la fluidité des parcours professionnels dans la branche et vers les autres branches.**

**La CFDT santé-sociaux propose la prise en compte, dans le cadre de la rémunération globale, des contraintes liées au poste occupé.**

**La CFDT santé-sociaux revendique le principe d'une compensation forfaitaire liée au type de contraintes.**

**La CFDT santé-sociaux revendique que les grilles de classification, auxquelles sont rattachés les emplois, prennent en compte :**

- un déroulement de carrière ;
- la valorisation des compétences acquises et/ou de l'expertise ;
- les parcours professionnels quels que soient le poste exercé, le champ conventionnel ou la branche.

**La CFDT santé-sociaux rappelle qu'elle ne cautionnera aucun élément de salaire dans la rémunération globale pouvant constituer une dérive vers un salaire basé sur le jugement de valeur de la personne, dit pour certain « au mérite ».**

### **Contact :**

**Pour trouver les coordonnées du syndicat CFDT santé-sociaux de votre département, [cliquez ICI](#) et saisissez le numéro de votre département.**